



COMPTE RENDU

du Conseil Central de l'Action Sociale
du ministère de la Défense
du 26 novembre 2015

Le Conseil Central a débuté sous la présidence de Monsieur Bodin, Secrétaire Général pour l'Administration.

Le SGA indique que ce CCAS s'inscrit toujours dans une période difficile et que le budget de l'action sociale présenté ce jour est d'un niveau suffisant !!! Il précise que les assistantes sociales qui refuseraient d'utiliser les outils informatiques feront l'objet à terme d'une procédure disciplinaire. Il nous informe de la nécessité de la réorganisation du réseau de l'action sociale.

Présentation du budget 2016 :

Le budget global 2016 s'élève à 98.1 M€ :

- Titre 2 Handicap : 7.8 M€
- Titre 3 Prestations sociales : 85.5 M€
- Titre 5 Crédits DPMA : 4.8 M€

A noter : le budget global 2015 s'élevait à 100.2 M€ :

- 7.5 M€ pour le titre 2
- 88.4 M€ pour le titre 3
- 4.3 M€ pour le titre 5

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, Force Ouvrière estime que ce budget n'est pas à la hauteur d'une action sociale digne de ce nom.

Force Ouvrière a proposé une réduction de la ligne budgétaire du Plan Egalité des Chances (PEC) de 70 000 €, puisqu'il était attribué 370 000 € en 2016, pour une consommation annuelle maximum de 300 000 € en 2014 et 2015.

Même si certains souhaitent mettre un terme à cette ligne budgétaire, Force Ouvrière précise qu'elle n'a rien contre le PEC, mais pour augmenter une ligne, il faut obligatoirement en réduire une autre. C'est la conséquence d'un budget restreint. Nous avons proposé de répartir équitablement cette somme entre

les deux lignes Aides à l'Amélioration en Cadre de Vie AACV et Aide-Ménagère à Domicile AMD.

Force Ouvrière s'est fermement opposée au principe de porter atteinte aux ressources consacrées à la Protection Sociale Complémentaire (aides aux mutuelles) demandé par les militaires.

Force Ouvrière s'est abstenue lors du vote du budget.

Adaptation du dispositif relatif au prêt logement

Un nouveau prêt dénommé « prêt habitat », il a deux destinations :

1. Soit l'accession à la propriété
2. Soit le financement de travaux

Prêt travaux « professionnel ou artisan » et accession :

13 000 € maximum et 1 500 € minimum, le remboursement s'effectue sur 10 ans, les frais de gestion sont de 1 %. Attribution des prêts dans la limite des crédits disponibles à l'IGESA, soit un potentiel de 2 000 prêts.

Possibilité de plusieurs prêts dans la carrière, sous réserve d'avoir remboursé le précédent. Il faut avoir deux ans de service effectif minimum à la date du dépôt du dossier de prêt.

Prêt d'accession : pas de priorisation à partir de la valeur d'acquisition.

Prêt travaux « réalisé par le ressortissant » :

Propriété immobilière unique du ménage du demandeur (résidence principale ou secondaire).
Production d'un devis signé par le fournisseur des travaux.

Dans un délai d'un an suivant la date de demande du prêt, le demandeur adresse à l'IGESA la facture acquittée relative à l'achat de matériaux. ... / ...

Le montant du prêt est de 5 000 € maximum et 1 500 € minimum. Il est remboursable en 4 ans maximum, les frais de gestion sont de 1 %.

A noter, il ne sera pas délivré de nouveau prêt de financement travaux réalisés par le ressortissant avant l'échéance maximale de 4 ans, même dans le cas de remboursement anticipé, sauf changement d'affectation géographique avec nouvelle propriété.

Ce prêt peut être cumulé avec le prêt « professionnel ou artisan » :

Dans ce cas le montant est de 13 000 € remboursables sur 10 ans, mais le montant maximum est fixé à 5 000 € pour les travaux effectués par le ressortissant, au vu du devis signé par le fournisseur.

Il peut être effectué un remboursement par anticipation de ces prêts, les frais de gestion restant à courir sont pris en compte jusqu'au dernier mois de remboursement. Un seul report d'échéance contractuel est admis au cours de chaque prêt.

La fusion des deux anciens prêts (22 000 €) aurait dû engendrer un prêt plus attractif compris entre 15 000 et 17 000 €. Nos ambitions ont été revues à la baisse dès la première présentation. Pour Force Ouvrière, c'est la résultante des simulations de prêt présentées par l'IGESA que le groupe de travail a acté.

Ce dispositif a été adopté.

Validation de la circulaire relative au prêt personnel et prêt mobilité :

La présente circulaire relative au prêt personnel et au prêt à la mobilité, résulte de la scission de la circulaire relative aux prêts de l'action sociale.

Le prêt personnel est destiné à apporter une aide financière ponctuelle au bénéficiaire, sans justification de l'emploi de cette aide.

Le prêt mobilité vise à accompagner le changement de situation personnelle ou familial engendré par une sujétion professionnelle (affectation suite à un

recrutement, mutation...). Il a vocation à compenser tout ou partie des frais réellement engagés.

Le remboursement par anticipation s'effectue sans pénalités pour ces deux prêts.

Cette circulaire a été adoptée.

Adaptation du dispositif relatif à la prestation éducation :

Ce dispositif sera revu lors du CCAS du mois de juin 2016. En effet, le CCAS demande un complément d'information concernant la liste des formations professionnelles pré-bac et les études post-bac de l'éducation nationale.

Réorganisation du réseau de l'action sociale :

Cette réorganisation devrait renforcer la lisibilité du réseau de l'action sociale vis-à-vis des autorités locales et des ressortissants. Il devrait également renforcer la qualité du service rendu aux ressortissants en optimisant le soutien. Les textes devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2017.

Pour Force Ouvrière, ce nouvel organigramme devrait avoir des conséquences sur le travail quotidien des assistants du service social, au moins, jusqu'à ce que ce nouveau dispositif soit stabilisé. N'hésitez pas !!! Informez votre délégué syndical sur les problèmes rencontrés, un bilan d'étape sera fait au CCAS du juin 2016.

CONCLUSION

Cette 84ème session du CCAS a été principalement consacrée au budget. Il faudra redéfinir l'action sociale. En effet, les budgets successifs ne répondent plus aux besoins cruciaux des ressortissants, ne plus prendre en compte leurs difficultés croissantes serait une erreur fondamentale. Pour Force Ouvrière, la question primordiale est : « quelle politique d'action sociale pour demain et quel financement » ?

PARIS, le 1^{er} décembre 2015

